

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/08/2016

### **Présents**

MOREAU Catherine, GUENAULT Nathalie, ROBBE Francine, TRAVERS Laurent, GOULESQUE Céline, PELICOT Joël, MEULOT André, AUBUSSON Jérôme, PANTIN Gautier, RUELLE Laurent, CHESNEAU Roger, POUDELET Éric

### **Absents excusés**

FLORENCE Aline pouvoir à J. AUBUSSON  
PAIN Claude, pouvoir à A. MEULOT

### **Absents non excusés**

ROUMEAS Suzel

### **Secrétaire de séance**

Francine ROBBE

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à se lever pour entendre l'hommage à Véronique OGER, notre secrétaire générale, décédée le 15 Aout dernier :

Je vais vous demander de vous lever.

« Il y a maintenant un peu plus de 2 semaines, le 15 août, Véronique nous quittait.

Je souhaite que nous ayons tous ce soir une pensée pour elle.

J'ai personnellement vraiment découvert Véronique lors de la première année de ce mandat.

Elle m'a, elle nous a apporté beaucoup.

A plusieurs reprises, nous avons eu des discussions parfois difficiles mais toujours fructueuses et constructives.

Plusieurs fois, nous avons évoqué ensemble un départ en retraite qu'elle commençait à entrevoir pour la fin de ce mandat.

Malheureusement, la maladie ne lui a pas laissé de répit.

Je garderai le souvenir de quelqu'un de dévoué, de franc, de disponible, de courageux, toute qualité dont elle a fait preuve au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Merci Véronique pour tout ce que vous avez apporté à notre commune au cours des 37 années passées au service des rocantoniens, eux aussi sont tristes aujourd'hui. »

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

## **I. FINANCES**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la décision de non rattachement des charges et produits récurrents du budget d'assainissement.

Cette délibération a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Monsieur le Maire expose que la Commune de Saint Antoine du Rocher est concernée par l'obligation de rattachement pour le budget assainissement M49, qui a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. En outre, le rattachement des charges et des produits récurrents, comptabilisés de manière répétitive, chaque trimestre, chaque semestre (c'est le cas de la redevance d'assainissement) n'est pas obligatoire à partir du moment où les produits et charges relatifs à une année entière ont été comptabilisés, selon les préconisations du Comité national de fiabilisation des comptes locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la décision de non rattachement des charges et produits récurrents du budget d'assainissement.

## **II. URBANISME**

### 1) Droit de Prémption Urbain

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur :

- La vente d'une maison au 25 le Gué des Prés
- La vente d'une maison au 11, la Croix aux Renards
- La vente d'un terrain avec bâtiments sur la zone d'activité des fossettes (ZC 111)
- La vente d'un terrain sur la zone d'activité des fossettes (ZC 37)

### 2) Demande de rétrocession de la voirie et des espaces verts du clos des bonshommes

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette rétrocession concernant les parcelles C 1702 et 1703 du lotissement du clos des bonshommes et demande l'autorisation de signer les documents s'y rapportant et de régler les frais de notaire. Le conseil vote par 12 voix pour et 2 abstentions.

## **III. VOIRIE ET RESEAUX**

### 1) Lotissement les Rocantonelles

La société Val Touraine Habitat a souhaité ajouter à la panoplie des énergies proposées, le gaz propane.

Pour ce faire, la société SOREGIES a proposé une installation d'une cuve enterrée de 3.2 t pour alimenter les logements. Les travaux, subventionnés par le SIEIL, représentent la somme de 996 €/An au maxima sur 5 ans pour la commune. En raison des branchements, s'ils sont plus nombreux que prévu, cette somme pourra diminuer mais en aucun cas augmenter.

L'installation de la cuve nécessite une mise à disposition d'un terrain de la commune à la société SOREGIES se situant près du bosquet en bordure de la route de Cerelles, sur la parcelle ZH0002.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la création du réseau de distribution ainsi que les modalités financières qui en découlent. Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention avec la société SOREGIES, mettant à disposition gratuitement 160m<sup>2</sup> carrés de terrain sur la parcelle ZH0002. Le conseil vote à l'unanimité.

- 2) Point sur la voirie et les travaux effectués du lotissement les Rocantonelles ou en cours par M. R. CHESNEAU
  - Sécurité au carrefour Rue de la Serinière et rue du Moulin  
La commission a décidé d'enlever les fleurs et Mme LECAMP a coupé les arbustes gênants pour une meilleure visibilité.
  - Carrefour rue du Dolmen et rue du Bondonneau  
La pose d'un miroir sera effectuée par une entreprise à côté du transformateur pour améliorer la visibilité
  - Rue des Caves : pour limiter la vitesse, il sera posé des « Bali road » rouges et blancs pour essai. Si ce dernier est concluant des balises sentinelles seront installées.
  - L'enrobé des trottoirs a été réalisé, rue du clos de la cure, de l'aumône, de la Serinière et une partie rue de la Poste
  - Les entrées en enrobé rue des Ecoles jusqu'au lotissement du champ de la pierre ont été effectuées avec la pose d'un avaloir d'eau
  - Les travaux restant à faire, route des Bonshommes et rue du Carroi, sont prévus pour la première partie le 05/09/2016 et la seconde partie environ 10 jours après.
  - Un panneau signalant le stade sera posé place de la Chapelle
  - En octobre, une revue de tous les panneaux de la commune sera réalisée.
  - Un courrier d'un collectif du Gué des Près a été reçu en Mairie. Une réunion avec les riverains du Gué des Près, qui disent ne pas être au courant de ce collectif, a eu lieu. A la suite de celle-ci Monsieur CHESNEAU Roger a pris la décision de nettoyer le chemin allant au bus. Les problèmes liés à la vitesse sur cette portion seront abordés au prochain conseil, une réunion étant prévue semaine 36.

#### **IV. AFFAIRES GENERALES**

- 1) Création d'un marché tous les quatrièmes dimanches de chaque mois sur la place de la chapelle de 9h à 13h avec les commerçants du marché de Rouziers, environ 11 emplacements.

Le conseil est invité à se prononcer sur la gratuité totale donnée à ces commerçants.

Le conseil vote par 13 voix pour et 1 voix contre.

- 2) Position sur les néonicotinoïdes : trois projets proposés

Mr le maire fait lecture d'un mail envoyé à la commune sur ce sujet par M. S. MORILLON et expose les 3 projets.

M. POUDELET a recensé le nombre d'apiculteurs et de ruches sur la commune, 9 apiculteurs et environ 90 ruches et explique au conseil l'ensemble des mesures prises par l'Union Européenne et la France sur les néonicotinoïdes. Il expose également le risque de prendre un arrêté qui pourrait être remis en cause par un agriculteur ou le préfet.

Il soumet au conseil le vœu suivant :

Proposition d'un vœu municipal concernant les néonicotinoïdes :

Il est proposé au conseil municipal de :

1. Prendre note que les néonicotinoïdes peuvent présenter des risques sérieux pour les insectes pollinisateurs, y compris les abeilles ;
2. Suivre l'évolution des avis scientifiques de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et de l'AESA (Agence européenne de sécurité alimentaire) qui doivent être complétés dans les prochains mois (janvier 2017) sur la base des informations scientifiques les plus récentes ;
3. Inviter l'Etat à avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des néonicotinoïdes au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Après lecture, le conseil municipal vote le vœu à l'unanimité.

## **V. DIVERS**

### **A. MEULOT**

La commune concourt pour l'obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur. Le jury du fleurissement régional est passé le mercredi 24/08/16, nous aurons une réponse à l'automne.

Rapprochement Gâtines et choisilles avec Racan : Report de la réunion avec le préfet au lundi 5 septembre 2016.

La Communauté de Communes Gâtine et Choisilles a décidé de construire une salle des sports commune aux trois communes de Saint-Antoine-du-Rocher, Rouziers et Cérelles. La première réunion d'appel d'offres pour le choix de l'architecte est prévue le 02 septembre 2016.

Un mail sera envoyé par C. PAIN aux membres de la commission Patrimoine pour une date de réunion

La rentrée scolaire voit l'arrivée d'une nouvelle directrice nommée Valérie BIENAIME. 197 élèves sont inscrits pour le moment. Une apprentie CAP petite enfance, Tania DJELIL, a été engagée.

La préfecture, en raison du risque terrorisme, demande l'installation d'une alarme anti intrusion. Une rencontre avec la directrice de l'école est prévue le jeudi 1<sup>er</sup> septembre pour déterminer les mesures à prendre.

La date retenue pour une réunion Finances sera communiquée par courrier électronique après la réception du planning de J. AUBUSSON.

Réception d'une lettre de la préfecture concernant l'endettement alarmant de la commune.

Inauguration du centre « tri'tout » le 29/09/16 à 18h30

Réunion à la mairie pour l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune prévue le 10 septembre 2016 à 10h30

J. AUBUSSON

Le conseil départemental a décidé de fusionner les lignes de bus pour l'année scolaire 2016/2017 ce qui représenterait une économie d'environ 100 000€.

Un bulletin municipal sortira fin 2017

E. POUDELET

Une réunion des amis de SAR pour la chapelle est prévue le 7 septembre à 19h30 à la chapelle pour le début des travaux. Les arbres, au-dessus de la chapelle, ont été coupés par M et Mme LECAMP.

Un voyage à Verdun est organisé pour le centenaire de la guerre 14-18 par les Etablissements RICHOUX du 28 au 30 octobre 2016. L'information a été diffusée sur les 10 communes de la communauté de communes Gâtine et Choisilles et également sur les communes du Pays de Racan. Un exemplaire d'inscription a été distribué aux membres du conseil, les personnes intéressées ont jusqu'au 15/09/16 pour s'inscrire.

R. CHESNEAU

La cantine a été entièrement repeinte pendant les vacances scolaires.

C.MOREAU

Informe que le panneau avec la fleur manque à l'entrée du bourg.

Informe également que le flash sortira le 03/09 et qu'il devra être distribué le plus rapidement possible, par tous les conseillers dans tous les secteurs de la commune car des dates de réponse sont impératives notamment pour le voyage à Verdun.

Enfin, demande qui est chargé de faire l'entretien du saulaie. J. PELICOT se renseigne et rendra réponse.

L. TRAVERS

Souhaite être informé par courrier du suivi sécurité au Gué des Prés. Monsieur le maire répond que 3 référents du Gué des Prés ont été nommés et qu'il devra s'adresser à eux pour avoir des informations.

Fin de conseil à 22h30

Prochain conseil le 27/09/16 à 20h30